

NOTE D'INFORMATIONS SÉJOUR ÉTÉ 2023

Modalités d'inscription

L'inscription au séjour se fait **en amont de l'inscription à l'accueil de loisirs** (dépôt des dossiers du mardi 9 mai au mardi 16 mai, dépôt uniquement dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs).

La fiche technique du séjour sera communiquée aux familles le mardi 2 mai.

Critères pour l'inscription au séjour 2023 (validés avec la municipalité) :

- 1) Priorité d'inscription aux **familles de la commune**. Les familles extérieures pourront s'inscrire au séjour en fonction des places disponibles à compter du mardi 20 juin.
- 2) Priorité d'inscription pour les familles ayant inscrit leur enfant **au moins 5 jours à l'accueil de loisirs de septembre 2022 à juin 2023**.
- 3) Priorité aux enfants **jamais partis en séjour avec l'accueil de loisirs** peu importe l'âge de l'enfant (7-12 ans).
- 4) Priorité aux enfants dont le séjour organisé par l'accueil de loisirs est **le plus ancien**.

Ces 4 critères s'appliqueront dans l'ordre indiqué. Si un choix doit être fait entre plusieurs dossiers, nous tiendrons compte de l'ordre de réception du dossier complet.

Les confirmations d'inscription seront envoyées aux familles le mercredi 17 mai 2023.